



LE GUIDE DU CANDIDAT

*CONSEIL D'ADMINISTRATION
printemps 2021*

**Document présenté par la Fédération québécoise de la
montagne et de l'escalade**



TABLE DES MATIÈRES

1. La FQME	1
2. Le Conseil d'administration	2
3. Critères d'éligibilité	2
4. Implication demandée	3
5. Profil d'expérience et compétences recherchés	3
6. Le processus d'élection	4
7. Le comité Élection	5
8. Dates importantes (sujet à changement)	5

1. La FQME

La Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) est un organisme sans but lucratif créé le 23 janvier 1969.

Par la collaboration des différentes parties prenantes, la FQME s'assure de la pérennité des activités de montagne et d'escalade en développant son réseau d'accès, en promouvant et en encadrant une pratique sécuritaire.

Elle s'active autant sur le plan du loisir que sur le plan sportif afin d'en faire bénéficier l'ensemble des intervenants sur le territoire québécois.

La vision de l'entreprise, c'est d'être la référence de tous les acteurs provinciaux et reconnus internationalement, la FQME se distingue pour son esprit mobilisateur.

Elle insuffle l'engouement et l'estime des Québécoises et Québécois, de tous âges et de tous niveaux d'expertise, à pratiquer les activités de montagne et d'escalade.

Elle unifie les différents acteurs du milieu et favorise la performance et le développement des athlètes.

Ses valeurs sont :

- La **passion** : Nous travaillons avec ferveur et nous avivons la flamme de tous les pratiquants d'activité de montagne et d'escalade.
- La **pérennité** : Nous recherchons un développement durable de la pratique en intégrant équitablement les éléments environnementaux, sociaux et économiques.
- **L'éducation** : Nous sensibilisons les pratiquants au respect du milieu naturel et nous nous impliquons dans le réseau éducatif en soutenant les pratiquants, les professionnels et les entraîneurs.
- La **sécurité** : Nous sommes proactifs et prenons tous les moyens raisonnables pour assurer la sûreté des participants et des professionnels du milieu. Nous faisons la promotion des meilleures pratiques.
- La **santé** : Nous encourageons les saines habitudes de vie et la pratique d'activité physique. Nous nous appliquons au développement à long terme des athlètes tant sur le plan récréatif que compétitif.
- **L'accessibilité** : Nous rendons disponible l'ensemble des lieux de pratique à tous les types de clientèle.
- La **concertation** : Nous agissons de manière que les différents acteurs du milieu s'accordent dans un but commun afin d'assurer la représentativité de tous.

2. Le Conseil d'administration

La FQME est dirigée par un conseil d'administration de bénévoles, formé de six (6) membres qui sont élus, et cinq (5) membres qui sont nommés à chaque année par les membres de ses commissions .

Le conseil d'administration détermine le plan stratégique, les orientations et lignes directrices, ainsi que les priorités de la fédération. Il est imputable de la gouvernance de la fédération, et a une responsabilité fiduciaire.

Le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire sont désignés parmi les administrateurs, lors de la première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée générale annuelle et ce, par l'ensemble des administrateurs, élus ou nommés.

3. Critères d'éligibilité

Qui peut devenir administrateur?

Toutes les personnes ayant une adresse de résidence au Québec et ayant 18 ans ou plus peuvent déposer leur candidature, qu'ils soient membres ou non de la FQME, **sauf**.

- Les ex-employés de la FQME et leur famille immédiate, pour une période de 3 ans suivant la fin de leur emploi;
- Les ex-employés de la FQME ayant été congédié pour une période de 5 ans suivant la fin de leur emploi;
- Les personnes ayant déclaré faillite, ou qui ont été déclarées coupables d'une infraction criminelle pouvant avoir un lien avec le rôle d'administrateur, tels que le vol ou la fraude;
- Les personnes qui ont fait l'objet d'une décision d'un Conseil d'administration révoquant leur mandat d'administrateur en vertu de leur Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration.

4. Implication demandée

Quel est l'investissement de temps requis des administrateurs? Suis-je prêt(e) à m'engager?

Le temps qui doit être consacré au conseil d'administration peut varier en fonction du travail à accomplir, mais il faut compter **en moyenne de 8 à 10 heures / mois** :

- Préparation et participation aux réunions du conseil
 - 1 à 2 heures de préparation
 - 2 à 3 heures de rencontre (8 à 12 rencontres par an)
- Participation et travail au sein des **comités statutaires***
 - Comité gouvernance, comité ressources humaines, comité finances, comité élection
 - 2 à 4 heures par mois, selon le volume de travail, soit une cinquantaine d'heures par année

*L'implication à un minimum de un (1) comité statutaire est exigée de tous les membres du C.A. La répartition se fait sur la base de l'intérêt des membres et des besoins du conseil.

5. Profil d'expérience et compétences recherchés

Afin de bien réaliser son mandat, le conseil d'administration doit viser à être composé d'individus ayant des compétences qui couvrent un éventail d'expériences et de domaines.

Idéalement, les candidat(e)s ont un profil qui combine une formation académique, une expérience professionnelle et des compétences parmi les domaines suivants :

- Le leadership d'entreprise et la gestion
- La gouvernance
- Le marketing, médias et communications
- Les affaires juridiques et légales
- La comptabilité et la finance

- La gestion du risque
- La planification stratégique
- Le développement organisationnel
- Les campagnes de financement
- Le développement de marché et la vente
- Les ressources humaines
- L'éthique

De plus, le conseil d'administration favorise les candidatures de gens qui:

- Ne sont pas propriétaires ou des membres du personnel d'entreprises privées ou des membres du personnel d'organismes liés à l'organisation par une entente de biens ou de services
- Sont bilingues (français/anglais)
- Lui permettent de réaliser ses objectifs de parité, de diversité, d'inclusion, et de représentation de la communauté
- Représentent bien les valeurs que la FQME souhaite véhiculer
- Ont de l'expérience en tant qu'administrateur d'organisme à but non lucratif, ou dans le domaine de l'escalade, du ski de montagne, ou autres sports et loisirs

Pour l'élection du printemps 2021, trois (3) postes sont à pourvoir. Le conseil souhaite privilégier les candidat(e)s qui ont des compétences en **comptabilité/finance, gouvernance, affaires juridiques, et de l'expérience de travail dans un conseil d'administration.**

6. Le processus d'élection

Les candidat(e)s intéressé(e)s à se joindre au conseil d'administration doivent:

1. Compléter le [formulaire de mise en candidature en ligne](#)

2. Faire parvenir par email à l'adresse dq@fqme.qc.ca un **CV qui valorise les compétences et expériences recherchées** par le conseil d'administration

Les candidatures reçues seront soumises au comité Élection, qui se chargera d'en faire l'analyse et d'émettre des recommandations en fonction des besoins du C.A.

Le comité d'élection contactera les candidat(e)s retenu(e)s afin d'obtenir l'autorisation de vérifier les antécédents, ainsi que l'autorisation de communiquer l'information nécessaire aux membres pour que ceux-ci puissent faire un vote éclairé.

7. Le comité Élection

Le comité Élection est composé de :

- 3 membres de la FQME
- 2 administrateurs

Si les candidatures reçues ne proposent pas le profil et les compétences recherchées visant à combler les postes à pourvoir au cours d'une élection, le conseil d'administration se réserve le droit de laisser le ou les postes vacants.

Les candidatures recommandées seront transmises aux membres. Les membres auront une semaine pour consulter les candidatures et voter virtuellement pour les nouvelles personnes élues sur le C.A.

8. Dates importantes

- 13 avril au 14 mai, midi : Appel à candidatures
- 14 au 23 mai : Analyse des candidatures
- 31 mai au 6 juin : Scrutin
- 17 juin : Présentation des nouveaux administrateurs lors de l'AGA

*À noter que ces dates sont sujettes à changement.